

À: "urba@mairie-cestas.fr urba@mairie-cestas.fr" <urba@mairie-cestas.fr>,  
Envoyé: Jeudi 21 Avril 2022 19:27:11  
Objet: Modification simplifiée du PLU.

Je me permet de contester la modification simplifiée du PLU.

\_il annonce la possibilité de densification inévitable.  
\_la fixation des distances de 1,5 à 5 mètres (raisons architecturales , urbaines ou paysagères) permettrons d'accorder systématiquement de faibles distances.  
\_distance toujours la même 4 mètres.

La suppression des limites permettra une imperméabilisation plus importante et une infiltration moindre qu'avec le PLU précédent.

Mesures peut-être légales mais contestables dans le cadre du PADD.  
Il apportera la surdensification , l'artificialisation des sols, une multiplication des divisions (un non-respect de l'esprit villageois et du bien-être des habitants et futurs habitants (bâtements trop rapprochés entre eux, des voies de circulation et des limites séparatives en nombre.

Enfin une ouverture à la prolifération de constructions majorant jusqu'à 2000% le PLU précédent.

Guy CLEMENT  
14 chemin de Lou Bournac  
Gazinet  
33610 CESTAS